

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 19 janvier 2023 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	Arrivé à 20:10		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie		X	
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe	X		
PHILIPPOT Soazig		Procuration Paul André Bauer	
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette		Procuration Marc Danis	
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h
Quorum de la majorité des membres présents (10) atteint.

Ordre du jour :

Le maire propose d'ajouter 1 point à l'ordre du jour : Animations fête patronale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Informations :

1. Présentation de Stéphane SORDI. Le nouvel ouvrier communal est arrivé le 2 janvier.
2. Comptes-rendus des commissions : 07/12/2022 municipalité au quotidien ; 08/12/2022 hébergement ; 04/01/2023 environnement ; 05/01/2023 centre art et patrimoine ; 10/01/2023 urbanisme sécurité ; 12/01/2023 vivre ensemble. Ces comptes-rendus ne font pas l'objet de commentaires.

3. DIA : 7, depuis le conseil municipal du 25/11/2022. Le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.
4. Situation de trésorerie : 464 403,77 €
5. Point sur les travaux aile Est. Commentaires de Marc DANIS. Le dépiquetage et la dernière étape de la 1^{ère} fouille sont terminés. Erreur de plan du charpentier ; recherche de solution en cours. Pas d'impact sur la date prévue de livraison. Une visite a eu lieu le 7 janvier et seuls 4 élus étaient présents. Une subvention européenne pourra être demandée avec attestation énergétique du bâtiment. La réception est prévue en juillet. Pour la phase 2, les entreprises seront consultées en mars.
6. Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse. La subvention Climaxion sera votée en janvier. 330 à 340 k€ sont attendus, qui s'ajoutent aux 186 k€ de DETR. Une demande de subvention FEDER est préparée par MATEC sur le portail Synergie. La DRAC a transmis une prescription de fouilles le 20/12/2022. La réunion 1 avec les entreprises a eu lieu le 09/01/2023. Les travaux de réseaux débuteront en février pour 2 mois, sauf aléas de fouilles.
7. Point sur la MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Le permis de construire est accordé depuis le 02/12/2022. Le dossier FEADER est déposé. Le maître d'œuvre est décédé le 02/01/2023. Nous sommes en recherche pour la coordination des travaux ; 2 candidats possibles. L'étude de sols est faite et le SIDEET réalise les raccordements en janvier. Démarrage du gros œuvre reporté en février.
8. Réunion du conseil syndical du SIDEET le 15/12/2022.
9. Conseil des maires de la CCAM le 17/01/2023.
10. Prise de commandement du 26/11/2022. Nicolas SCHILLING est nommé chef d'unité opérationnelle de Luttange.
11. Attente de retour des demandes de subventions : Climaxion pour réseau de chaleur et DETR pour rue St Georges
12. Police pluricommunale : démarrage le 01/02/2023. 1771 € / an pour Luttange, 1h / semaine. Rencontre de M. HEINRICH le 01/02/2023.
13. Fête patronale 2023. 7 associations participantes. Les conseillers municipaux seront aussi sollicités.
14. Lotissement derrière ruelle aux Loups. Démarrage et signature de l'acte notarié en février. La concertation avec les riverains a commencé.

15. Stratégie foncière : rencontre EPFGE du 11/01/2023. La CCAM doit confirmer son intérêt pour TDF et LUTRAC. La commune manifeste de l'intérêt pour la grange Maryse et le garage LEBEAU.
16. Remerciements colis des anciens : JM Werquin, Mme HANS, L. M et Mme SADLER.
17. Remise de la légion d'honneur à Raymond THUILLIER le 04/03/2023 pour blessures de guerre. La commune met la salle à disposition. Les conseillers municipaux devraient être invités.
18. Vente de bois : 14 k€ pour les frênes, 150 € / m3. Le prix est satisfaisant.
19. Actions du conseil des jeunes et élections. Elles auront lieu le 1^{er} avril.
20. Bilan ramassage des sapins. Le ramassage a eu lieu le 16/01/2023. Plus de 100 sapins ramassés et broyés par la CCAM.
21. Début du recensement le 19/01/2023.
22. AG des Amis du Château le 10/02/2023.
23. Distribution du Petit Luttangeois 2023. Week end du 21 janvier.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le maire propose Denis PIERRAT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Denis PIERRAT secrétaire de séance.

2. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement.

Le maire expose la nécessité de pouvoir régler les entreprises qui ont effectué les travaux dans l'aile Est du château, le réseau de chaleur et la MAM avant le vote du budget.

S'agissant des dépenses d'investissement, l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le maire propose donc d'affecter :

- à l'opération 10017 « aile est », article 2313, le montant de 270 000 €,
- à l'opération 10007 « travaux divers bâtiments », article 2313, 25 000 €,
- à l'opération 10020 « chaudière biomasse », article 2313, 225 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater jusqu'à 270 000 € sur le chapitre 10017, article 2313 ; jusqu'à 25 000 € sur le chapitre 10007, article 2313 ; jusqu'à 225 000 € sur le chapitre 10020, article 2313.

3. Coordination de travaux pour la MAM.

La commune a confié la maîtrise d'œuvre de la maison d'assistants maternels (MAM) au bureau d'études BIOBATI. Son dirigeant est décédé le 2 janvier dernier. BIOBATI n'est plus en mesure d'assurer la fin de sa mission (direction des travaux et documents de réception). Il est donc nécessaire de trouver un autre bureau d'études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, charge le maire de :

- Collecter les documents produits par BIOBATI,
- Payer les factures restant dûes à BIOBATI,
- trouver un bureau d'études compétent pour assurer les missions ci-avant pour un montant maximum identique au contrat signé avec BIOBATI,
- signer les documents nécessaires.

4. Avenants pour l'aile Est.

Les aléas de chantier de l'aile Est conduisent à divers avenants :

- Pour le lot 1 Gros Œuvre et VRD avec COSTANTINI. Un point a été fait avec l'entreprise et le maître d'œuvre avec notamment les paliers de l'escalier et la cuve à eau de pluie. Le marché initial de 476 994.72 € HT est modifié avec un supplément de 29 349.12 €.
- Pour le lot 2 Charpente Couverture Zinguerie. Le marché initial de 109 909.67 € HT est modifié avec une moins value de 26 012.80 € HT
- Pour le lot 9 Menuiseries Intérieures. Le marché initial de 49 620.00 € HT est modifié avec une plus value de 14 014.00 € HT
- Pour le lot 4 Ravalement. Le marché initial de 61 750 € HT est modifié avec une plus value de 10 253.0 € HT
-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces avenants et charge le maire de signer les documents y attachés.

5. Fouilles archéologiques réseau de chaleur.

La DRAC a prescrit un nouvel arrêté de fouilles pour le réseau de chaleur. Le bureau d'études étudie la possibilité de modifier le gros œuvre de la chaufferie pour ne pas faire de fouille dans le bâtiment. Metz Métropole a été consulté et pourrait intervenir le 7 février avec un devis pour la tranche ferme

de 30 689 € HT et pour chaque tranche conditionnelle (au-delà de 10 sépultures découvertes) à 11 644.50 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec deux abstentions (VELVERT Martial et GRESSEL Philippe) et 11 voix pour, valide la réalisation de ces fouilles et charge le maire :

- de chercher à limiter l'emprise des fouilles et le prix, y compris du gros œuvre,
- de contacter la DRAC à ce sujet,
- de demander une subvention au FNAP,
- de signer les documents concernés.

6. Travaux sylvicoles 2023.

Le maire présente le devis proposé par l'ONF pour les travaux sylvicoles sur les parcelles 1, 13, 14, 17 et 18 pour un montant total HT de 9580 € en investissement et 3970 € en fonctionnement. Une sortie en forêt ouverte à tous sera organisée avec une présentation de l'ONF.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la réalisation de ces travaux

7. Nomination des garants.

Les garants sont chargés de contrôler le bon fonctionnement du bois d'affouage, en relation avec l'ONF. Idéalement, 3 garants sont nécessaires. Aujourd'hui, Denis PIERRAT et Christophe BAUMANN sont les garants.

Etant donné le manque de disponibilité de Christophe BAUMANN, le maire propose d'être garant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fonctionner avec 3 garants et désigne Denis PIERRAT, Paul-André BAUER, et Léon BECKEL.

8. Subvention école.

L'école organise pour la classe de CP et GS (grande section de maternelle), soit 26 élèves, une sortie dans les Vosges le 27 janvier prochain. Le coût par enfant est estimé à 92 €, avec le plan de financement présenté en séance. La subvention sollicitée s'élève à 25 € / enfant, soit un total de 650 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention de 25 € / enfant, soit un total de 650 €.

9. Subvention fête patronale.

Comme en 2022, le maire a proposé aux associations locales de participer à l'organisation de la fête patronale des 1^{er} et 2 juillet prochains. 7 associations (les Amis du Château, AFR Creignes et Fassenottes, l'amicale des sapeurs pompiers, l'APEEL, l'Amicale des jeunes, BLR handball et l'USL football) ont répondu favorablement. Les bénéfices seront versés à la Fondation du Patrimoine et dirigés vers le château de Luttange.

Le maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 3000 € répartie à parts égales entre les associations ayant répondu favorablement à cette sollicitation, sous réserve d'une demande formulée sur le formulaire cerfa 12156-06 et de la signature du pacte républicain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accorde une subvention globale de 3000 €, à raison de 428,57 € par association participante et ayant formulé la demande en bonne et dûe forme.

10. Organisation du centre aéré d'été.

En 2022, la municipalité a organisé pour la première fois un centre aéré pendant 3 semaines des vacances d'été en faisant appel à Familles Rurales. Avec plus de 22 enfants par semaines, cette première était un succès.

La commission Vivre Ensemble a étudié la possibilité de renouveler l'opération en 2023. Familles Rurales serait susceptible de répondre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'organisation d'un centre aéré pendant 3 semaines des vacances d'été en faisant appel à un organisme extérieur,
- Charge la commission vivre ensemble de rechercher cet organisme et de passer commande,
- Charge la commission Vivre Ensemble de définir les tarifs pour les familles, pour atteindre un reste à charge pour la commune voisin de celui de 2022 à 5% près.

11. Abribus.

En 2022, l'arrêt de bus « Eglise » a été déplacé place du Calvaire et s'appelle aujourd'hui « Calvaire ». Ce nouvel arrêt ne dispose pas d'abribus.

Le conseil municipal des jeunes proposera prochainement 3 choix de modèles, avec une ossature bois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Alloue un budget de 6000 € HT pour la mise en place de cet abribus, génie civil compris, au conseil des jeunes, ,
- Charge la commission Vivre Ensemble du choix de l'abribus en prenant en compte les propositions du conseil des jeunes et de sa mise en œuvre,
- Charge le maire de rechercher les subventions éventuelles et de signer les documents nécessaires.

12. Aménagement du cimetière.

Nous avons rencontré le CAUE pour étudier l'aménagement du cimetière.

Suite à cette rencontre, la commission Environnement Cadre de Vie propose de mettre en œuvre cet aménagement, avec l'apprenti BTS Espaces Verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Charge la commission Environnement Cadre de Vie de reprendre contact avec le CAUE pour affiner le projet, puis de faire le meilleur choix de maîtrise d'œuvre et d'estimer le coût des travaux,
- Charge le maire de faire les demandes de subvention et de signer les documents nécessaires.

13. Cahier des charges pour la réhabilitation de la salle médiévale.

Une première estimation de 396 500 € a été réalisée en 2019 pour les travaux de réhabilitation de la salle médiévale et a servi de base aux demandes de subvention DETR phase 2 et Ambition Moselle.

Le groupement de maîtrise d'œuvre avait revu cette estimation en février 2022 en prenant en compte les modifications demandées par la commune. Cette estimation était voisine de 600 000 € et ne donnait pas satisfaction. En outre, la prescription de fouilles programmée en mars 2023 demandait le report des travaux.

La commission travaux, ouverte à tous les conseillers, a donc étudié à nouveau le projet revu à la baisse, avec des options.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le choix de prévoir en option les équipements cuisine, la rénovation du sol de la salle médiévale et l'éclairage,
- Charge la commission urbanisme sécurité de vérifier la nouvelle estimation, notamment du gros œuvre après la réalisation des fouilles de mars 2023.
- Charge le maire de demander une subvention FEDER pour la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale sur la base de cette nouvelle estimation et de signer les documents nécessaires.

14. Taux des taxes FB et FNB 2022.

Le maire propose de maintenir à l'identique depuis 2019 les taux des taxes :

- foncier non bâti (FNB) : 39.92 %
- foncier bâti (FB) : 21.48%.

Le résultat attendu est voisin de 160 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le maintien des taux de ces 2 taxes.

15. Partage conventionnel de la taxe d'aménagement entre les communes membres et la CCAM.

Le conseil municipal a voté le 24/11/2022 le partage conventionnel de la taxe d'aménagement avec la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan.

Or, la loi de finances rectificative n°2022-1499 du 1er décembre 2022 pour 2022 en son article 15 a annulé l'obligation de reversement qui redevient qu'une possibilité (article 1379-I-16° et article 1379-II-5° du code général des impôts).

La CCAM propose maintenant qu'une convention soit signée avec les communes concernées par une zone d'activité communautaire.

Luttange n'est pas concerné.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération 9 du 24/11/2022.

16. Animation fête patronale.

La municipalité est en charge de l'animation de la fête patronale. La commission Vivre Ensemble s'occupe de ce poste et demande un budget de 2500€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer un budget de 2500€ pour l'animation de la fête patronale.
- de charger la commission Vivre Ensemble de demander une subvention auprès du département.

Séance levée à 22 h45.